

Département de Loir-et-Cher
 Arrondissement de Romorantin-Lanthenay
 Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
 Présents : 12
 Vote pour : 0
 Vote contre : 11
 Abstention : 2

Date de la convocation :

09/12/2021

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 décembre, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 Décembre 2021 s'est réuni, à la mairie, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 9 décembre 2021.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Jean-Luc ESNAULT - Florence FOUSSIER - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Claude DUVOUX - François VIGREUX - Evelyne CAIL - Patrick MOREL - Annik MOREL.

Absents excusés : Guy DUCHOSSOIS ayant donné pouvoir à Mme Yvette MASSET - Sylvain DECOURS - Benoit DEFFIE.

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Pedro BÄCHLER est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N° 96/2021</u>	Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022	7. Finances Locales 7.5 subventions
-------------------	--	--

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Madame la Maire informe les conseillers municipaux que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est une subvention attribuée « en vue de la réalisation d'investissements, ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural ».

Parmi les opérations subventionnables à la DETR 2022 se trouvent :

- cimetières

Le taux de subvention se situe entre 20 à 50 %.

Madame la Maire propose aux membres du conseil municipal, de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2022 :

- pour l'aménagement d'un accès à l'agrandissement cimetière pour les personnes à mobilité réduite

Madame la Maire présente le projet pour l'aménagement d'un accès à l'agrandissement cimetière pour les personnes à mobilité réduite.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le projet de l'aménagement d'un accès à l'agrandissement cimetière pour les personnes à mobilité réduite, pour un montant estimé à 112 000,00 € HT (imprévus compris), sous réserve de l'autorisation de la propriétaire du terrain.
- De solliciter auprès de Monsieur le Préfet, l'octroi d'une subvention en capital le plus élevé possible pour un montant de travaux et imprévus de 56 000 € HT, au titre de la DETR
- D'arrêter le plan de financement comme suit :
56 000 € DETR ; 56 000,00 € autofinancement.
- D'autoriser madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier dont la convention avec la propriétaire du terrain.
- De certifier que le projet ne recevra aucun commencement d'exécution et s'engagent à ne pas débiter les travaux avant de recevoir la décision de Monsieur le Préfet.

Décision

Le conseil municipal décide à la majorité de ne pas donner suite à ce projet et donc de ne pas demander de subvention DETR 2022 pour ce projet.

La Maire,

Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 21.12.2021 et de la publication le 21.12.2021.

La Maire

Françoise PLAT